



Étude d'impact environnemental

Nouveau terminal portuaire de Sorel-Tracy – Secteur Saint-Laurent

QSL International Itée

Étude d'impact sur l'environnement déposée à la Direction des évaluations environnementales stratégiques du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en février 2025
(n° dossier 3211-04-070)

ERRATUM

Volume 1, Tome 1 – Rapport principal

Aux pages 7-39 et 7-40 (section 7.4.6 Chargement sur camions, manutention et circulation routière), la phrase suivante :

« Les activités de camionnage **sont susceptibles de se dérouler de 7 h à 19 h, 7 jours sur 7**. De telles activités pourraient générer du camionnage hors site de l'ordre de 6 000 véhicules/an au démarrage des activités. À l'ultime, un maximum de 14 600 voyages/an de camion est anticipé avec un quai

ERRATUM - Aout 2026

29 août 2026

exploité au maximum de sa capacité. En période de pleine exploitation du terminal (440 000 T), le débit moyen annualisé serait de 40 camions/jour. Bien que le quai ne soit exploité que 9 mois par année, le camionnage aura lieu toute l'année, puisque des matériaux seront entreposés à l'année dans l'entrepôt et dans l'aire d'entreposage de sels. »

Remplace le passage suivant :

« Les activités de camionnage se dérouleront de 7 h à 19 h les jours de semaine (lundi à vendredi). De telles activités pourraient générer du camionnage hors site de l'ordre de 6 000 véhicules/an au démarrage des activités. À l'ultime, un maximum de 14 600 voyages/an de camion est anticipé avec un quai exploité au maximum de sa capacité. En période de pleine exploitation du terminal (440 000 T), le flux de circulation serait donc estimé à environ 40 camions/jours. Bien que le quai ne soit exploité que 9 mois par année, le camionnage aura lieu 365 jours/année, puisque des matériaux seront entreposés à l'année dans l'entrepôt et dans l'aire d'entreposage de sels. »

Volume 1, Tome 2 – Rapport principal

À la section 12.4.1.1 Population – chapitre 12 Effets sur les accidents et défaillances potentielles

Au première paragraphe, la phrase suivante :

« Sur la route de camionnage, quatorze résidences se trouvent sur la route 132 entre le futur terminal portuaire et la rue Joseph-Simard et deux résidences et un parc (parc Maisouna) se situent sur le tronçon de la route 132 rejoignant le chemin de camionnage alternatif (rue des Chantiers). »

remplace le passage suivant

« Sur la route de camionnage, six résidences se trouvent sur la route 132 entre le futur terminal portuaire et la rue Joseph-Simard et deux résidences et un parc (parc Maisouna) se situent sur le tronçon de la route 132 rejoignant le chemin de camionnage alternatif (rue des Chantiers). »